

Sites Natura 2000 en mer : « Récifs Gris-Nez Blanc-Nez » (SIC/ZSC), « Cap Gris-Nez » (ZPS), « Ridens et dunes hydrauliques du Pas de Calais » (SIC/ZSC)

Groupe de travail « patrimoine naturel » n°1

Communauté d'agglomération du Boulonnais – 6 novembre 2015

Compte rendu

Ordre du jour

1. Rappel concernant la démarche Natura 2000
2. Présentation/discussion des données portant sur le patrimoine naturel (habitats, oiseaux et mammifères marins)
3. identifier les lacunes et compléter les connaissances

Liste des participants

Jurgen BATLEER	VISNED
Antoine BENOIT	CRPLM 59-62 FNPPSF
Benjamin BIGOT	FDC 62
Jean-Pierre BOIDIN	Association de chasse Sangatte Wissant
Florent BONNET-LANGAGNE	FCSM Passion
Jean-Luc BOURGAIN	Nausicaa
Bernard BRACQ	Mairie de Wissant
Annick BREFORT	LPO Pas de Calais
Jean-Michel DELACRE	DIRM MEMN
Gwenola DE ROTON	AAMP
Xavier DOUARD	EDEN 62
Patrick FRANCOIS	CRPMEM NPdC-Picardie
Antonin HUBERT	AAMP
Jacky KARPOUZOPOULOS	CMNF
Pieter KUYT	HFC/NVB
Nathan LEGROUX	GON
Michel MARIETTE	Nord Nature Environnement
Guy MEUNIER	ONCFS
Sophie PONCET	AAMP
Olivier PROVIN	PNR CMO
Ingrid RICHARD	FFESSM Codep 62

Alain RICHARD	FFESSM Codep 62
Antony VIERA	CRPMEM NPdC-Picardie
Marine VILARELLE	PNR CMO
Alain WARD	GON 59-62
Yohan WEILLER	SER
Céline ZIMMER	DREAL

Compte rendu de réunion

1. Rappel concernant la démarche Natura 2000 en mer

⇒ ***voir le support de présentation :***

<http://reseau-manchemerdunord.n2000.fr/participer-la-vie-des-sites/bibliotheque/ridens-et-dunes-hydrauliques-du-detroit-du-pas-de-calais>

Antonin HUBERT, chargé de mission Natura 2000 à l'Agence des aires marines protégées, introduit le premier groupe de travail « patrimoine naturel », commun aux trois sites Natura 2000 marins « Cap Gris-Nez » (ZPS), « Récifs Gris-Nez Blanc-Nez » (SIC/ZSC) et « Ridens et dunes hydrauliques du détroit Pas-de-Calais » (SIC/ZSC) en rappelant l'origine et les finalités de Natura 2000. L'objectif final de la démarche est de parvenir à conserver ou restaurer le bon état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Les sites Natura 2000 « Récifs Gris-Nez Blanc-Nez » et « Ridens et dunes hydrauliques du détroit du Pas-de-Calais » ont été désignés au titre de la « Directive Habitats, Faune, Flore » pour la préservation des habitats naturels, des mammifères marins et des amphihalins. Le site « Cap Gris-Nez » a été désigné au titre de la « Directive Oiseaux », pour la préservation des oiseaux marins.

Cela passe par l'élaboration d'un document d'objectifs (DOCOB) qui contient un diagnostic initial des activités socio-économiques et du patrimoine naturel des sites, des enjeux de conservation hiérarchisés, des objectifs de gestion (objectifs à long-terme et objectifs opérationnels) et des mesures de gestion permettant d'atteindre les objectifs fixés. Un dispositif de suivi permet de mesurer l'efficacité des actions entreprises et l'atteinte des objectifs fixés.

2. Eléments de connaissance sur le patrimoine naturel

Habitats naturels

Après avoir rappelé les éléments de contexte physique des sites Natura 2000 (marée, houle, nature des fonds, bathymétrie), **Gwenola DE ROTON (AAMP)** présente les habitats naturels en présence, caractérisés notamment sur la base des données du programme CARTHAM.

⇒ ***voir le support de présentation :***

<http://reseau-manchemerdunord.n2000.fr/participer-la-vie-des-sites/bibliotheque/ridens-et-dunes-hydrauliques-du-detroit-du-pas-de-calais>

Principales caractéristiques des habitats présents sur le secteur :

- **Dunes hydrauliques : Sables moyens dunaires (1110-2) et graviers ensablés (1110)**. Habitat bien représenté sur la partie Sud du site « Ridens », sur des zones à fort hydrodynamisme. Faune des sables moyens dunaires globalement peu sensible aux perturbations physiques, habitat des poissons fourrages et poissons plats.
- **Sables grossiers et graviers circalittoraux (1110)** : habitat présent sur la partie Ouest du site « Ridens », caractérisé par une endofaune diversifiée et une épifaune importante, par conséquent sensible aux perturbations physiques.
- **Habitat ridens (mosaïque d'habitats 1110 et 1170)** : habitat rare de fort intérêt patrimonial qui constitue un hotspot de diversité à l'échelle de la façade (spongiaires, cnidaires, bryozoaires, hydrides, crustacés, poissons etc.). Habitat sensible aux perturbations physiques, soumis à un ensablement. Présence avérée de maërl dans le passé, aujourd'hui disparu.
- **Roches et blocs circalittoraux et cailloutis et graviers à épibiose sessile (1170)** : situé dans une large partie du site « Récifs Gris Nez Blanc Nez » et au Nord Est du site « Ridens », cet habitat abrite une diversité biologique importante (épifaune, macrofaune sessile et vagile). Sensible aux perturbations physiques, il présente des fonctionnalités importantes pour de nombreuses espèces de poissons et crustacés.
- **Récifs infralittoraux (1170-6)** : habitat présent devant le Cap Gris-Nez, caractérisé par des ceintures éparées de macro-algues (entre 0 et 2 mètres de fond), en compétition avec des moulières. Habitat peu diversifié servant d'alimentation et refuge pour certains poissons et crustacés. Il est soumis à un envasement et présente un état de conservation dégradé.

Les enjeux de conservation « habitats » sont hiérarchisés sur la base des critères suivants : représentativité, enjeu de conservation et état de conservation de l'habitat à l'échelle de la Manche Atlantique (information MNHN), représentativité du site au niveau national (information MNHN) et état de conservation à l'échelle locale.

Niveau d'enjeu des habitats naturels du site « Récifs Gris-Nez Blanc-Nez » (proposition à discuter) :

Habitat	Echelle biogéographique			Echelle du site		
	Enjeu de représentativité (MNHN)	Enjeu de conservation (MNHN)	Etat de conservation (MNHN)	Représentativité au niveau national (responsabilité du site)	Etat de conservation	Enjeu sur le site
1110-1 Sables fins ± envasés	2 : aire réduite	Fort	Mauvais	B C (réseau N2000)	Moyen ?	Fort
1110-2 Sables moyens dunaires	3 : habitat remarquable (bancs sableux)	Moy. fort	Mauvais	D D (réseau N2000)	Moyen ?	Secondaire
	2 : aire réduite (dunes hydrauliques)	Fort	Mauvais			Fort
1110-3 Sables grossiers et graviers	3 : habitat remarquable	Peu important	Mauvais	D D (réseau N2000)	Inconnu	Secondaire
1170-6 Roches infralittorales ...	2 : aire réduite	Fort	Défavorable inadéquat	D (Eunis) Habitat isolé	Mauvais	Prioritaire
1170 Roches et blocs circalittoraux, cailloutis à épibiose sessile				D (Eunis)	Bon ?	Fort

DOCUMENT DE TRAVAIL

Niveau d'enjeu des habitats naturels du site « Ridens » (proposition à discuter) :

Habitat	Echelle biogéographique			Echelle du site		
	Enjeu de représentativité (MNHN)	Enjeu de conservation (MNHN)	Etat de conservation (MNHN)	Représentativité au niveau national (responsabilité du site)	Etat de conservation	Enjeu sur le site
1110-2 Sables moyens dunaires	3 : habitat remarquable (bancs sableux)	Moy. fort	Mauvais	B (6%) B (réseau N2000)	Moyen ?	Secondaire
	2 : aire réduite (dunes hydrauliques)	Fort	Mauvais			Fort
1110 Graviers ensablés circalittoraux				C à D (Eunis)	Moyen ?	Fort (dunes) Secondaire
1110 Sables et graviers infralittoraux appauvris à <i>Glycera lapidum</i>					Inconnu	Secondaire
1110 & 1170 Ridens				Complexe d'habitat unique	Moyen ?	Prioritaire
1170 Roches et blocs circalittoraux, cailloutis à épibiose sessile				C à D (Eunis)	Moyen ?	Fort
Non communautaire Graviers coquilliers circalittoraux à <i>Branchiostoma</i>				DOCUMENT DE TRAVAIL		

P. FRANCOIS (CRPMEM NPCP) indique que l'ensablement de l'habitat ridens est d'origine naturelle et ne constitue donc pas une « perturbation ». Il ne faudrait pas interdire aux pêcheurs de chaluter à côté des dunes hydrauliques sous prétexte que cela favorise l'ensablement d'habitats voisins.

=> **G. DE ROTON** précise que l'origine de l'ensablement n'est pas précisée ; la littérature indique que le sable proviendrait du secteur de Bassurelle. **A. HUBERT** indique que ce phénomène doit tout de même être renseigné dans le DOCOB, lequel doit décrire les « facteurs d'influence » auxquels les habitats sont soumis, qu'ils soient d'origine naturelle ou anthropique. Cela permettra de distinguer ce sur quoi il est possible d'agir, ou non.

Les tableaux synthétisant les différents critères sont provisoires, ils pourront être modifiés après finalisation du diagnostic socio-économique (l'état de conservation est établi pour partie sur la base d'informations portant sur les pressions, qu'il faut préciser) et selon le retour des acteurs. **Il est proposé aux participants de réagir a posteriori sur le contenu de ces tableaux.**

Concernant l'habitat rocheux 1170-6, au niveau du Cap Gris Nez et Audresselles, **F. BONNET-LANGAGNE (FCSMP)**, souligne la nécessité de tenir compte du substrat. Il apparaît que les laminaires sur ce secteur ne jouent pas le même rôle fonctionnel que sur d'autres secteurs, les poissons de la famille des Laridés sont ainsi présents par rapport à d'autres sites en Manche. Les principales espèces ciblées par les pêcheurs de loisir sont le bar, la morue et le mullet. Il propose de transmettre des informations cartographiques (contour des habitats) sur la base de sa connaissance de terrain.

=> **G. DE ROTON** précise que l'habitat 1170-6 ne contient pas seulement des champs de laminaires, lesquels sont effectivement peu développés. Il serait effectivement intéressant de

préciser les zones propices au développement des laminaires sur la base de la connaissance des usagers du site.

F. BONNET-LANGAGNE (FCSMP) demande si l'étrille doit être considérée comme une espèce invasive.

=> **G. DE ROTON** répond que non. Deux espèces de crabes invasives ont été identifiées sur les côtes normandes mais celles-ci ne sont a priori pas présentes sur les Caps.

A. VIERA (CRPMEM NPCP) s'interroge sur l'opportunité de qualifier l'habitat ridens d'unique alors qu'il en existe devant Dieppe.

=> **A. RICHARD (FFESSM)** répond que les ridens de Boulogne sont réellement uniques, comme le témoigne la présence de maërl par le passé. Ce qui est appelé « ridens » au large de Dieppe correspond en réalité à des formations rocheuses plus classiques.

Espèces d'intérêt communautaire

Sophie PONCET (AAMP) poursuit l'exposé en présentant les informations disponibles sur les trois espèces de mammifères marins qui ont justifié la désignation des sites Natura 2000 « Ridens » et « Récifs Gris-Nez Blanc Nez » : le marsouin commun, le phoque gris et le phoque veau-marin.

- **Marsouin commun**

Très présent au Moyen Age et à la Renaissance, la population de marsouin dans la région a fortement décliné à partir des années 1960 du fait de la chasse, des pollutions côtières et de la diminution des espèces fourrage (crise du hareng dans les années 1960). **Depuis la fin des années 1990, le marsouin est à nouveau observé dans le détroit du Pas-de-Calais**, secteur actuellement le plus fréquenté par l'espèce à l'échelle nationale. On assiste en effet à un glissement de la population depuis le Nord vers le Sud (programme SCAN II, programme PACCOM), lequel serait dû à une raréfaction des proies, peut être également aux travaux d'installation de parcs éoliens dans les eaux du Nord.

L'aire de répartition du marsouin se limite à l'hémisphère Nord, dont la Manche, la Mer du Nord et la mer Baltique. La façade Manche Mer du Nord abrite 74% de la population de la ZEE française en hiver, ce qui lui confère une responsabilité particulière pour la préservation de cette espèce. Le site « Ridens » et « Récifs Gris Nez Blanc Nez » présente une responsabilité importante pour l'espèce (2,3% et 2,4 % de la population nationale en hiver).

Les eaux peu profondes, très côtières, du site « Récifs Gris-Nez Blanc Nez » constituent un habitat préférentiel du marsouin en hiver (données PACCOM). Le site, tout comme celui des « Ridens », est utilisé pour son alimentation. Les données d'échouage révèlent par ailleurs une forte augmentation du nombre d'individus échoués entre les années 1990 et 2006, y compris des échouages de juvéniles et de nouveau-nés ce qui laisse penser que l'espèce se reproduit dans un secteur relativement proche.

⇒ Le secteur présente une **responsabilité forte en hiver**, sa **fréquentation par le marsouin est en hausse** et il abrite des **zones de reproduction**. En conséquence l'espèce apparaît comme un **enjeu prioritaire**.

- ⇒ **Facteurs d'influence** : interaction avec la pêche (capture accidentelle et compétition trophique), changements climatiques, pollution des eaux (pollution aux organochlorées et métaux lourds = baisse de la fécondité et mortalité), dérangement.
- ⇒ L'objectif à long terme serait de maintenir la capacité d'accueil du site en hiver et en période migratoire. Pour cela, nécessité d'améliorer les connaissances sur les fonctionnalités de la zone, de préciser les interactions avec les activités humaines et de réduire les sources de mortalité en mer (pollution, bruit, captures accidentelles).

- **Phoques gris et phoque veau-marin**

Les colonies de phoques présentes en baie de Somme, baie d'Authie et baie de Canche sont en constante augmentation depuis le début des années 1990, alimentées depuis les populations avoisinantes de la mer des Wadden et de Grande-Bretagne. En baie de Somme, le nombre maximum de phoques observés est passé de quelques individus avant les années 1990 à près de 400 individus pour le phoque veau-marin et 150 pour le phoque gris en 2014 (individus sédentaires + individus en migration pendant la période de reproduction). Elle abrite 60% de la population nationale de phoques veau-marin (site de reproduction) et constitue un site de reproduction du phoque gris depuis 2007.

Les côtes rocheuses constituent l'habitat préférentiel du phoque gris, le phoque veau marin préférant les milieux estuariens sablonneux abrités.

Le phoque veau marin reste principalement côtier, il fréquente les sites des « Ridens » et celui des Caps de façon occasionnelle, pour son alimentation (absence de zone de repos). Les phoques gris apparaissent plus mobiles, les individus provenant des colonies voisines fréquentent régulièrement les zones rocheuses et poissonneuses du site des Caps, notamment à marée haute ou à mi-marée et dans une moindre mesure le site des « Ridens ». Une naissance a été observée en 2009 au niveau du Cran de Noirda, site qui constitue un site idéal pour la mise-bas, tout comme le Cran aux œufs.

La présence des phoques, prédateurs supérieurs, est un indice de bon état du milieu.

- ⇒ Sites Natura 2000 bien fréquentés par le phoque gris (enjeu fort ?), peu fréquentés par le phoque veau-marin (enjeu secondaire ?)
- ⇒ **Facteur d'influence** : interactions avec la pêche (compétition trophique), changements climatiques, pollution des eaux, interactions/dérangement avec les activités littorales notamment les sports de loisir et les activités touristiques, nuisances acoustiques.

Niveau d'enjeu pour les mammifères marins sur les sites des Ridens » et « Récifs Gris Nez Blanc Nez » (proposition à discuter) :

Espèces	Convention int. /directive EU	Etat de conservation (UICN)		Représentativité de l'enjeu								Enjeu sur les sites	
				France / Europe	SRM MMN/Fr		Ridens/Fr		Caps/Fr		Ridens/Fr	Caps/Fr	
					(p= prioritaire en MMN)								
					Eté	Hiver	Eté	Hiver	Eté	Hiver			
Marsouin commun	OSPAR/II-IV	LC	NT	9%	35%	74%	D	B	D	B	prioritaire	prioritaire	
Phoque gris	Annexe II-V	LC	NT	0,20%	100%	100%	D	D	D	D	FORT ?	FORT ?	
Phoque veau marin	Annexe II-V	LC	NT	0,30%	100%	100%	D	D	D	D	Secondaire ?	Secondaire ?	

A= plus de 15% de l'effectif national, B = 15 à 25 % ; C = 2 à 1% ; D = moins de 1%

D'autres espèces d'intérêt patrimonial ont été observées dans ce secteur : baleine à bosse, globicéphale et grand dauphin.

Pour **P. FRANCOIS**, il y a bien eu un impact de la pollution sur les populations de marsouins dans les années 60, mais il faut également dire que s'ils sont présents dans nos eaux c'est qu'ils y trouvent à manger.

Y. WEILLER (SER) demande si des études ont permis de mettre en évidence un lien entre développement des parcs éolien offshore et fuite des marsouins.

=> **S. PONCET** répond que si on manque encore de recul pour bien définir l'impact de ces activités sur les animaux, il apparaît que c'est notamment le bruit émis en phase de travaux qui les impacte [voir *Thomsen et Skoy, 2008*¹ et rapport IFAW de 2008]. **Y. WEILLER** précise que si les animaux s'éloignent des zones au moment des travaux, ils y reviennent par la suite.

A. VIERA (CRPMEM) fait remarquer que si la descente des marsouins est observée depuis la fin des années 90, c'est-à-dire avant le début de la construction des champs d'éoliennes, c'est qu'il y a d'autres causes qui expliquent ce déplacement de population.

A. HUBERT indique que les éléments concernant l'impact des éoliennes sur les mammifères marins seront décrits dans le DOCOB.

P. FRANCOIS fait remarquer que la compétition trophique entre les phoques et les pêcheurs est généralement à l'avantage des phoques.

¹ F. Thomsen, H. Skov. Resolving fine-scale spatio-temporal dynamics in the harbour porpoise *Phocoena phocoena*. Marine Ecology Progress, 2008. Disponible sur : http://www.int-res.com/articles/meps_oa/m373p173.pdf

J. KARPOUZOPOULOS (CMNF) : mentionne l'existence du programme Ecophoque, lancé il y a un an avec des associations et des scientifiques et qui devrait permettre d'acquérir des connaissances (comptages aériens entre la Belgique et la baie de Somme) sur le régime alimentaire des phoques ainsi que les interactions avec les activités humaines. Nécessité pour cela de tenir compte de la saisonnalité, des différences d'alimentation entre mâles et femelles, adultes et juvéniles etc. A priori, la présence de phoques indique que les usagers ont été suffisamment responsables pour permettre l'installation des animaux. Le déplacement des marsouins indique que le nécessaire n'a pas été fait sur les secteurs qu'ils ont quittés. Il apparaît nécessaire d'agir à l'échelle de l'UE, à l'instar de ce qui est fait dans le cadre d'Ecophoque.

A. BENOIT (FNPPSF) : le Cap Gris Nez était en situation de marée noire quasi permanente jusque récemment, des boulettes étant visibles partout. Depuis l'arrêt des dégazages au large, on voit revenir certaines espèces : mammifères marins, cormorans. **S. PONCET** précise qu'une diminution des pollutions par hydrocarbure est effectivement constatée depuis 2000, ce qui bénéficie aux espèces.

F. BONNET-LANGAGNE (FCSMP) demande si le terme « impact » ne serait pas à préférer au terme « interaction ».

=> **M. HUBERT** répond qu'une distinction est faite entre les deux termes, une interaction homme/animal n'étant pas forcément générateur d'un impact sur ce dernier.

Pour **M. HUBERT**, il pourrait être opportun de développer les actions portant sur la sensibilisation des usagers aux enjeux concernant ces animaux.

Quelle est la responsabilité du site par rapport aux populations de phoques présentes à l'échelle de l'UE ?

=> **J. KARPOUZOPOULOS** indique que la population de phoques au Royaume Unis est estimée à 350 - 400 000 individus. **S. PONCET** indique que cette question de la représentativité du site par rapport aux autres échelles est précisée dans le tableau de synthèse : la France accueille moins de 0,5% des phoques gris et phoques veau-marins européens.

J. KARPOUZOPOULOS attire l'attention sur la nécessité de tenir compte de l'enjeu marsouin également en été, période à laquelle il se reproduit. L'enjeu sur le phoque gris peut être considéré comme « fort », mais non « prioritaire ». Par ailleurs, les travaux menés dans le cadre des groupes de travail du projet Ecophoque montrent que les usagers connaissent de mieux en mieux cet animal.

S. PONCET répond que l'indicateur utilisé pour définir le niveau d'enjeu ne tient pas compte des fonctionnalités jouées par le site, mais cela pourra effectivement être pris en considération.

Pour **O. PROVIN (PNR)**, il est important de travailler sur la notion de perturbation, mais celle-ci est difficile à qualifier. La mise en place de zones de quiétudes peut ainsi permettre le retour d'espèces qui ne fréquentent plus un secteur, ou de conforter la présence des espèces présentes. Le changement de pratiques peut également être favorable à certaines espèces qui ne sont plus présentes. Cela est vrai pour les oiseaux et à priori pour les mammifères marins.

- **Oiseaux marins**

S. PONCET poursuit avec la présentation des connaissances sur les oiseaux marins.

⇒ **voir le support de présentation (modélisation des habitats préférentiels et représentativité du site pour les principales espèces) :**

<http://reseau-manchemerdunord.n2000.fr/participer-la-vie-des-sites/bibliotheque/ridens-et-dunes-hydrauliques-du-detroit-du-pas-de-calais>

La ZPS « Cap Gris-Nez » constitue une zone d'alimentation importante en périodes internuptiales. 13 espèces présentent des effectifs importants en hiver et il constitue un site majeur en Europe pour la migration d'au moins 14 espèces.

Espèces à enjeux en **périodes internuptiales** : **Fou de Bassan, alcidés, sternes, plongeurs**, eider à duvet (en forte régression), **macreuse noire**, bécasseau sanderling, goéland marin, mouette tridactyle et mouette pygmée (voir tableau des enjeux ci-dessous).

Le site présente également un intérêt fort en **période de nidification**, notamment pour la **mouette tridactyle** (2 700 couples en région Nord Pas-de-Calais, dont environ 700 sur Boulogne sur Mer qui fréquentent le site pour le repos et l'alimentation), le fulmar boréal, le goéland argenté, le faucon pèlerin, le hibou grand duc et le grand gravelot.

Facteurs d'influence : interaction potentielle avec les activités de pêche, changement climatique, pollution (hydrocarbure, macro et micro déchets plastiques etc.), dérangement (sports de loisir et pression touristique notamment).

Il est à noter que le site des « Ridens » présente également des enjeux pour les oiseaux marins, bien qu'il n'ait pas été désigné en ZPS : site d'alimentation pour le Puffin des Baléares (fréquentation en hausse du fait du réchauffement climatique ?), site d'hivernage (plongeurs, alcidés, macreuses noires, fou) et période de nidification (mouette tridactyle, sternes, fulmar, fou de Bassan).

P. FRANCOIS indique que la capture accidentelle d'oiseaux par les pêcheurs est possible, mais cela concerne surtout la palangre, qui n'est pas/peu utilisée sur ce secteur. **S. PONCET** indique que la capture de certaines espèces par les filets reste à vérifier.

A. WARD (GON) n'est pas d'accord avec les chiffres indiqués concernant la mouette tridactyle : les données du GISOM montrent que le site des caps abrite 70% des nicheurs par rapport aux effectifs français. **S. PONCET** indique que les données concernent la présence en été et non les données nicheurs.

=> Il est proposé de revenir sur ces questions après le GT, à l'occasion d'une réunion technique rassemblant les structures et personnes compétentes sur les oiseaux marins.

A la question de savoir à quoi correspond l'aire biogéographique, **C. ZIMMER (DREAL)** répond qu'il s'agit de la grande zone « Atlantique ». C'est à cette échelle que la France effectue le rapportage auprès des instances européennes (suivi de l'état de conservation des habitats et espèces notamment).

Niveau d'enjeu des oiseaux marins pour les sites « Cap Gris Nez » et « Ridens » (proposition à discuter) :

Espèces	DOCUMENT DE TRAVAIL Convention int. /directive européenne	Représentativité de l'enjeu						Enjeu sur les sites			
		Ridens/Fr		Caps/Fr				Ridens/Fr		Caps/Fr	
		Été	Hiver	Été	Hiver	migration (print/aut) au Cap GN		période nuptiale	période internuptiale	période nuptiale	période internuptiale
						% pop bio géo	% pop europ.				
Fou de Bassan	4.2	D	C	D	C	75,0	140,4	FORT	FORT	secondaire	prioritaire ?
Guillemot de troil	4.2	D	B	D	D	0,8	26,7	Secondaire	FORT	secondaire	prioritaire
Pingouin torda	4.2					19,5	27,2	Secondaire	FORT	secondaire	prioritaire
Fulmar boréal	4.2	D	C	D(Rp)	D			FORT	FORT ?	prioritaire	secondaire
Labbes (hors gd)	4.2					0,8	1,6	Secondaire	Secondaire	secondaire	secondaire ?
Grand labbe	4.2	C	D	D	D	5,8	17,5	Secondaire	Secondaire ?	secondaire	FORT
Goéland argenté	-	?	?	(Rp)	?			Secondaire	Secondaire	prioritaire	secondaire
Goéland brun	-	D	B	D	B			Secondaire	Secondaire	FORT ?	secondaire
Goéland marin	-	D	B	D(Rp)	B			Secondaire	FORT	Secondaire	FORT
Mouette tridactyle	OSPAR/ 4.2	C	D	D(Rp)	D	0,1	1,0	FORT	FORT ?	prioritaire	FORT ?
Mouette mélanocéphale	Annexe I							Secondaire	FORT ?	Secondaire ?	FORT ?
Mouette rieuse	-	C	C	C	D			Secondaire	Secondaire	Secondaire	Secondaire
Mouette pygmée	Annexe I	-	D	-	D	8,6	25,9	Secondaire	FORT ?	Secondaire	FORT
Sterne pierregarin	Annexe I					3,5	28,4	FORT	FORT	Secondaire	prioritaire
Sterne naine	Annexe I					5,3	7,1	FORT	FORT	Secondaire	prioritaire
Sterne arctique	Annexe I	D	D	D	D	0,1	0,4	FORT	FORT	Secondaire	prioritaire
Sterne caugek	Annexe I					11,7	31,7	FORT	FORT	Secondaire	prioritaire
Plongeon arctique	Annexe I		B			0,2	1,2	Secondaire	FORT ?	Secondaire	prioritaire
Plongeon catmarin	Annexe I	-	B	-	C	1,1	5,4	Secondaire	FORT	Secondaire	prioritaire
Plongeon imbrin	Annexe I							Secondaire	FORT ?	Secondaire	prioritaire ?
grand cormoran	4.2	D	D	C	C			Secondaire	Secondaire ?	Secondaire	Secondaire
Cormoran huppé	4.2							Secondaire	Secondaire ?	Secondaire	Secondaire ?
Eider à duvet	-	?	?	?	?			Secondaire	Secondaire	Secondaire	FORT
Macreuse noire	-	?	?	?	?	4,4	461,5	Secondaire	FORT ?	Secondaire	prioritaire ?
Bernache cravant	-	?	?	?	?	7,1		Secondaire	Secondaire	Secondaire	Secondaire
Puffin fuligineux	4.2							Secondaire	Secondaire	Secondaire	Secondaire
Puffin des Baléares	OSPAR/ I	D	-	D	-	3,5	3,5	Secondaire	Secondaire	Secondaire	prioritaire ?
Puffin des anglais	4.2							Secondaire	Secondaire	Secondaire	Secondaire
Grand gravelot	4.2	?	?	?	?			Secondaire	Secondaire	prioritaire	Secondaire
Bécasseau sanderling	4.2	?	?	?	?			Secondaire	Secondaire	Secondaire	FORT ?

A= plus de 15% de l'effectif national, B = 15 à 25 % ; C = 2 à 1% ; D = moins de 1%, Rp = reproducteur

CONTACTS :



Agence des aires marines protégées (opérateur principal)

Antonin HUBERT

Chargé de mission Natura 2000

Tél. : 02 32 85 38 63

antonin.hubert@aires-marines.fr